

Montpellier, le **19 AOUT 2024**

Commission Départementale de la Nature,
des Paysages et des Sites - DDTM 34
Service Eau, Risque et Nature
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Granier
CS 60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

N/Réf. : CM/AR/CFr/AFK/SG/CM n° **2024-08-01**
RAR : **2 C 075 999 1258 5**
Affaire suivie par : Soukeina GARROUMA
Mail : s.garrouma@montpellier3m.fr
Tél. : 04.67.13.48.12

Objet : Elaboration du PLUi de Montpellier Méditerranée Métropole – espaces boisés significatifs

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 121-27 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour avis, le projet de classement des parcs et ensembles boisés les plus significatifs des communes de Lattes, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les services de la Métropole demeurent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Le Vice-président délégué à
l'Aménagement durable du territoire, à
l'Urbanisme et à la Maîtrise Foncière,**


Stéphane Champay

Pièce jointe :

- Dossier de consultation de la CDPNS